

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
● 1 à 12 pages..... 200 F	● TOGO..... 20 000 F	● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F
● 16 à 28 pages..... 600 F	● AFRIQUE..... 28 000 F	● Avis de perte de titre foncier (1er et 2è insertions)..... 10 000 F
● 32 à 44 pages..... 1 000 F	● HORS AFRIQUE..... 40 000 F	● Avis d'immatriculation..... 10 000 F
● 48 à 60 pages..... 1 500 F		● Certification du JO..... 500 F
● Plus de 60 pages..... 2 000 F		

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 22214 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de : Lomé, Tsévié, Aného, Notsè, Kpalimé, Amlamé, Sokodé, Kara, Niamtougou et Dapaong.

Suivant réquisition n° 24324 déposée le 16 - 10 - 2003, Mr AWUKLU Kwami Edouard, profession de Géographe dessinateur, demeurant et domicilié à Kpalimé Nyivémé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 49ca, situé à Adéta, préfecture du Kloto, connu sous le nom de Tsikomondji et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété VOWOTO-Kodjo et à l'est par un passage de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24335 déposée le 22 - 10 - 2003, Mr TCHALLA Edjam, profession de Gendarme, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28a 37ca, situé à PYA, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de LAO et borné au nord par la propriété SONDOU Sanigalam, au sud par la ferme Avicole, à l'est par la propriété TCHALLA Bagnion et à l'ouest par la rue de 14m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24369 déposée le 19 - 11 - 2003, Mr DOSSEH Kouassi Enyo, profession d'Inspecteur de douane en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 30ca 2, situé à Agbodrafo préfecture des Lacs connu sous le nom de DJOSSI II et borné au nord et à l'ouest par la collectivité KOETEVU NIKOUE, au sud et à l'est par la collectivité NIKOUE - PEH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24522 déposée le 30 - 01 - 2004, Mr SEDEDJI Koffivi Philippe, profession d'Agent d'assurance, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 71ca 96ca, situé à Aflao, connu sous le nom de Ségbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité GOLU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24523 déposée le 30 - 01 - 2004, Mr AMEVOR Kwami Mélon De-Magnan, profession d'Agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 72a 09ca, situé à Lomé - Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité GOLU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24524 déposée le 30 - 01 - 2004, Mr AMEVOR Kwami Mélon De-Magnan, profession d'Agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 35a 94ca, situé à Lomé - Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité GOLU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24525 déposée le 30 - 01 - 2004, Mr DIVO-AYAOVI Koamivi, profession d'Agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 16ca, situé à Lomé - Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de

Ségbé et borné au nord-ouest par la collectivité HEDEDJI, à l'est-ouest par DEKOUADI Koumani, au sud par la route Adidogome-Ségbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24526 déposée le 30 - 01 - 2004, Mr AMEVOR Kwami Mélon De-Magnan, profession d'Agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 49a 05ca, situé à Lomé - Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité HEDEDJI Akogo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24931 déposée le 28 - 06 - 2004, Mr DJOSSOU Ayaovi, profession de Peintre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 09ca, situé à Lomé - Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par le lot n° 9, au sud par le lot n° 11, à l'est par une rue de 12m, à l'ouest par le lot n° 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25127 déposée le 27 - 09 - 2004, Mr KADARING Kokou Kada, profession d'économiste Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 69ca, situé à Kara préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par une rue de 14m, à l'est par une rue de 14m, à l'ouest par les propriétés TAMBERKI et Kadja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25297 déposée le 03 - 12 - 2004, Mr KPAKPABIA Essowè, profession d'Agent de Police, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de

ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 23ca, situé à Lomé - Agoènyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par la collectivité AKABA, au sud par la propriété APOUKOUM, à l'est et à l'ouest par la collectivité AKABA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25298 déposée le 03 - 12 - 2004, Mr YEMBOATE Tampo Tadjia, profession d'Inspecteur de Trésor, demeurant et domicilié à Sokodé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 05ca, situé à Sokodé préfecture de Tchoudjo, connu sous le nom de Tchawanda et borné au nord par la propriété Mme TCHABANA Tchoudehalou, au sud par une rue non dénommée de 12m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par la propriété Mme TCHABANA Tchoudehatou

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25299 déposée le 03 - 12 - 2004, YEMBOATE Tampo Tadjia, profession d'Inspecteur de Trésor, demeurant et domicilié à Sokodé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 21a 18ca, situé à Dapaong préfecture du Tône, connu sous le nom de Nassable et borné au nord par une rue en projet de 14m, au sud par la propriété MINTOUMBA, à l'est par la propriété DJAGBA et à l'ouest par la collectivité DIYOB.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25385 déposée le 24 - 05 - 2005, Mr MESSANVI Folly Eric, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 73ca, situé à Amlamé préfecture d'Amou, connu sous le nom de Amlamé et borné au nord-est par la propriété Omou Komlan, au sud par une rue en projet de 16m, à l'ouest par une rue de 16m

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Adventiste du 7^{ème} Jour au Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25387 déposée le 24- 01 - 2005, Mr MESSANVI Folly Eric, profession Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Agou préfecture d'Agou, connu sous le nom de Kati et borné au nord par AYEISSOU DOVI, au sud par la route Notsè-Kpalimé, à l'est par SENYEGAN et à l'ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour au Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25388 déposée le 24- 01 - 2005, Mr MESSANVI Folly Eric, profession Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 50a 31ca, situé à Agou Akplolo préfecture d'Agou, connu sous le nom de Kissidème et borné au nord par la collectivité AMEGA AGBOLUKUTUI, au sud par une route de 12m et à l'est par une route de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour au Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25394 déposée le 25- 01 - 2005, Mr MESSANVI Folly Eric, profession Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 61a 10ca, situé à Agou Gadja préfecture d'Agou, connu sous le nom de Fokpo et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité AGOU-GBADJA, à l'est par une rue de 16m et la route de Avetonou-Fokpo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour au Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25431 déposée le 07 - 02 - 2005, Mr YWASSA Tombodo Agbessi Fan Kossi, profession d'Economiste, domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par une rue de 16m, au sud par le lot n° 858, à l'est par le lot n° 867, à l'ouest par le lot n° 865.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25464 déposée le 21 - 02 - 2005, Me Ekoué Dodji Dosseh-Adjanon, profession de Notaire, domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klevé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par ZILEVU LABODJA et MAWULAWOE, au sud par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à COOPEC Solidarité et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25465 déposée le 21 - 02 - 2005, Me Ekoué Dodji Dosseh-Adjanon, profession de Notaire, domicilié à Lomé, 3 rue Maréchal Bugeand. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 67ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Nord Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 86, au sud par une rue non dénommée de 50m, à l'est par le lot n° 89 et à l'ouest par le lot n° 87.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AKOJETE Ayoko Juanita et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25467 déposée le 21 - 02 - 2005, Me Ekoué Dodji Dosseh-Adjanon, profession de Notaire, domicilié à Lomé, 3 rue Maréchal Bugeand. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Demakpoè.Fiové et borné au nord par une rue en projet de 14m, au sud par le lot n° 890, à l'est par les lots n° 887 et 888 et à l'ouest par le lot n° 892.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle DETIKOU Amèvi épouse AKPO Ghandi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25527 déposée le 16 - 03 - 2005, Mr SISSOKO Mahamadou, profession de Revendeur, domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 10ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Lycée et borné au nord par une rue non dénommée de 12m, au sud par le lot n° 37, à l'est par le lot n° 30 et à l'ouest par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25586 déposée le 11 - 08 - 2005, Mr AWUI Tchilabalo Komlan, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de rive de zio et borné au nord par le lot n° 266, au sud par une rue en projet de 20m, à l'est par le lot n° 268 et à l'ouest par le lot n° 264.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25621 déposée le 06 - 05 - 2005, Mr ATIGLA Kodzo Henri Joël, profession d'Agent de Sales Exécutive, demeurant et domicilié à Londres. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 57ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové Demakpoè et borné au nord par le lot n° 1347, au sud par une rue de 14m, à l'est par le lot n° 1349 et à l'ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25624 déposée le 06 - 05 - 2005, Me ADJOGAN Kodjo M'vé, profession Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 93ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 1243, au sud par le lot n° 1241, à l'est par le lot n° 1242B et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à LEMOU Laowiao, Professeur d'université par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25627 déposée le 11 - 05 - 2005, Mr TCHAMSI Assoulian Kordjina, profession d'Ingénieur de travaux publics, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 31ca, situé à Kara préfecture de la Kozah, connu sous le nom de site 1B et borné au nord par une rue non dénommée de 14m, au sud par le lot n° 992, à l'est par une rue de 14m et à l'ouest par le lot n° 989.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25629 déposée le 12 - 05 - 2005, Mr de SOUZA G. Kwami, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Lomé Agoényivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité HOLO AVLA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr de SOUZA Cédric Luc-Emmanuel et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25636 déposée le 10 - 05 - 2005, Mr KPABRE-SYLLI Batiene Arouna, profession de Directeur de protocole d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 98ca, situé à Kara préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la route Kara Kétau, au sud par la collectivité ALAZA, à l'est par la collectivité ALAZA et à l'ouest par la collectivité ALAZA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25637 déposée le 16 - 05 - 2005, Mr KPABRE-SYLLI Batiene, profession de Directeur de protocole d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 72a 87ca, situé à Dapaong préfecture de Tône, connu sous le nom de Kounsogou et borné au nord par la route Nationale n° 1, au sud par la propriété DJAKOUM Djaba, à l'est par une rue en projet de 14m et à l'ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25638 déposée le 10 - 05 - 2005, Mr KPABRE-SYLLI Batiene Arouna, profession de Directeur de protocole d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 96ca, situé à Tsévié préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpokpomé et borné au nord par la propriété GAYISSAN Komi, au sud par la propriété GAYISSAN Komi, à l'est par la collectivité KOTOKOU Kodjovi et la propriété LOUHUI et à l'ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25639 déposée le 09 - 05 - 2005, KPOKOUTA Kodjo Nestor, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 27ca, situé à Tsévié Djagble préfecture du Zio, connu sous le nom Pukuidji et borné au nord par la collectivité AGBAGBA, au sud par la route DJAGBLE GBAMA-KOPE, à l'est par une rue non dénommée de 16m, et à l'ouest par la collectivité AGBAGBA

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25640 déposée le 13 - 05 - 2005, Mr BEGUEDOU Atani, profession d'Ingénieur Phyto Pharmacien, demeurant à Cacaveli et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 86ca, situé à Kara préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Nord et borné au nord et à l'ouest par des rues de 14m et 16m, au sud par la route Takou-Feou - Feing village et à l'ouest par la propriété TCHASSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25641 déposée le 13 - 05 - 2005, Mr BEGUEDOU Atani, profession d'Ingénieur Phyto Pharmacien, demeurant à Cacaveli et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6ha 52a 86ca, situé à Lama-N° Djessiyo préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Sata et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité ALOYI Pinango, Collectivité HABIO et collectivité Palanga et à l'ouest par la rivière Kpelou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25642 déposée le 13 - 05 - 2005, Mr BEGUEDOU Atani, profession d'Ingénieur Phyto Pharmacien, demeurant à Cacaveli et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36a 02ca, situé à Lama-préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Pissala-yo et borné au nord, au sud, à l'ouest par les collectivités AGOUZOU, POUWI; collectivité TCHAMDJA, AMAH, collectivité AGOUZOU et à l'est par la route Lama-Kolidé de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25645 déposée le 13 - 05 - 2005, Mr ASSEIM Koffi Téoundé, profession de secrétaire, demeurant à Agoè-Démakpoè et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 92ca, situé à Lomé Agoènyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord et à l'est par des rues de 12m - 16m, au sud et à l'ouest par des lots n° 490 et 487.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25646 déposée le 13 - 05 - 2005, Mr BIRREGAH Dola'ma Mabiben, profession d'Assureur, demeurant à Tokoin-Tamé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 81ca, situé à Niamtougou préfecture de Doufelgou, connu sous le nom de Niamtougou et borné au nord, au sud par des rues de 16m - 14m, à l'est et à l'ouest par la propriété KAKPAWA Abalo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25647 déposée le 13 - 05 - 2005, Mr BIRREGAH Dola'ma Mabiben, profession d'Assureur, demeurant à Tokoin-Tamé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 73ca, situé à Niamtougou préfecture de Doufelgou, connu sous le nom de Koka Gninkouka et borné au nord par la route de KOUMEA, au sud et à l'est par la propriété BIRREGAH et à l'ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25648 déposée le 13 - 05 - 2005, Me Méméssilé GNAZO, profession Notaire, demeurant à Tokoin-Tamé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 52ca, situé à Aného préfecture des Lacs, connu sous le nom de Menssah-Kondji et borné au nord par la propriété TIGOE Asri Franck, au sud, à l'est par les héritiers Feue DJIYEHUE A dite Konon et à l'ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TIGOE.A Eric Joseph et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25649 déposée le 13 - 05 - 2005, Me Méméssilé GNAZO, profession Notaire, demeurant à Tokoin-Tamé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 52ca, situé à Aného préfecture des Lacs, connu sous le nom de Menssah-Kondji et borné au nord par la propriété Lawson Hellu Boevi, au sud par la propriété TIGOE A. Eric et à l'est par les héritiers feue DJIYEHUE-Ahlonkoba dit Konon

Il déclare que ledit immeuble appartient à TIGOE Asri Franck par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25650 déposée le 17 - 05 - 2005, Me NAGBANGOU Flindja Sosthène, profession de Notaire, demeurant à Djidjolé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 54ca, situé à Lomé Aflao préfecture du Golfe connu sous le nom de Wataklassou-Kopé et borné au nord par les lots 449-450, au sud par le lot 445, à l'est par une rue de 14m et à l'ouest par le lot 446

Il déclare que ledit immeuble appartient à EFOUTEY Kodjo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25651 déposée le 17 - 05 - 2005, Mr ASSAH Ayaovi, profession d'Agent Commercial à la retraite, demeurant à Bè-Château et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 92a 70ca, situé à Lomé préfecture du Golfe connu sous le nom de Baguida et borné au nord, à l'est par la propriété ASSAH; au sud par la plage côtière et à l'ouest par le TF 27694RT de la BCEAO

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu ASSAH. Messan Théodore et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25652 déposée le 18 - 05 - 2005, Mr YARK Damehame, profession d'Officier de la Gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 11a 88ca, situé à Notsé préfecture de Haho, connu sous le nom de Tégbé et borné au nord par la propriété AGUIN, au sud, à l'ouest par la propriété ADJOGLI et à l'est par la propriété YETOR

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25653 déposée le 20 - 05 - 2005, Mr SAM Essolakina, profession d'Officier des FAT, demeurant au Camp R.I.T. et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15ha 03a

73ca, situé à Atchangbadé préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tchitchao-Waya et borné au nord par la collectivité Palawiya, au sud par la collectivité BIDJAKI; à l'est par la collectivité SOGOYOU-KAGNOU et à l'ouest par la collectivité MIZOU Agbang.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25654 déposée le 20 - 05 - 2005, Mr SAM Essolakina, profession de Officier des FAT, demeurant au Camp R.I.T. et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 56a 28ca, situé à Lassa préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Samala-Bas et borné au nord, au sud par des rues de 14m - 16m, à l'est par la route Lomé-Ketao de 30m et à l'ouest par la propriété ANAKOTI Raphaël.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25655 déposée le 20 - 05 - 2005, Mr SAM Essolakina, profession de Officier des FAT, demeurant au Camp R.I.T. et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 44ca, situé à Sokodé préfecture Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue non dénommée de 12m, au sud par une rue non dénommée de 14m, à l'est par la propriété LAWANI Adetchessi et à l'ouest par la collectivité PANGALAM

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25656 déposée le 20 - 05 - 2005, Mr TOGNEVI Djimédo Elea, profession de Directeur d'entreprise, demeurant Lomé. et domicilié à Lomé Bè Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 76ca, situé à Lomé Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par les lots n° 67A et 68A, au sud par une rue de 14m, à l'est par le lot n° 67B, et à l'ouest par le lot n° 68C

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25657 déposée le 19 - 05 - 2005, Mr AKLIKOKOU Kossivi Dzouwogbo, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Demakpoè préfecture du Golfe connu sous le nom de Zogbé et borné au nord par une rue de 14m, au sud par la propriété AKLIKOKOU Kossivi Dzouwogbo, à l'est par les propriétés WEMENE GOTSE Dadofio et AKLIKOKOU Koassivi Dzowogbo et à l'ouest par la collectivité WEMENE GOTSE DADOFIO

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25658 déposée le 23 - 05 - 2005, Mme AGODA-KOUSSEMA Hodalo P., profession de Gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 03ca, situé à Lomé Agoènyivé Demakpoè préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apenyigbui et borné au nord par le lot n° 330, au sud par une voie expresse de 70m, à l'est par le lot n° 331, et à l'ouest par une voie de 50m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr AGODA-KOUSSEMA LAMA Kegdigoma et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25659 déposée le 23 - 05 - 2005, Mr FOLI Koffi AYIKA, profession de Greffier en Chef, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoe. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 88ca 44, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiéguou et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par les lots n° 610 et 611, à l'est par une rue de 20m, et à l'ouest par le lot n° 608

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25660 déposée le 23 - 05 - 2005, Mr TCHAMDJA Bawubadi Malaki, profession d'Ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 22ca,

situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par une rue non dénommée de 20m, au sud par le lot n° 321, à l'est par une rue non dénommée de 14m, et à l'ouest par les lots n° 317 et 318.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25661 déposée le 24 - 05 - 2005, Mr TAY Tséréré Lawoetey, profession de Monteur Electricien, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 12ca, situé à Lomé Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par les lots n° 147 et 149, au sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'est par un passage de 6m, et à l'ouest par le lot n° 14.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DJIRACKOR Aristide Louis Kwame et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25662 déposée le 24 - 05 - 2005, Mr TAY Tséréré Lawoetey, profession de Monteur Electricien, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Agome Kpodzi préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé-Batomé et borné au nord, au sud par la collectivité HLAKPO, à l'est par une rue existante de 14m, et à l'ouest par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DJIRACKOR Aristide Louis Kwame et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25663 déposée le 24 - 05 - 2005, Mr TAY Tséréré Lawoetey, profession de Monteur Electricien, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 90ca, situé à Lomé Baguida préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord par les lots n° 1164 et 1162, au sud par une rue non dénommée de 14m, à l'est et à l'ouest par une rue non dénommée de 14m

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DJIRACKOR Aristide Louis Kwame et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25664 déposée le 25 - 05 - 2005, Mr PATASSE Kpanlou, profession d'Administrateur de société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 06ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 950, au sud par une rue non dénommée de 14m, à l'est par le lot n° 953, et à l'ouest par le lot n° 947.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25666 déposée le 25 - 05 - 2005, Mr El Hadji MAMAH Massaoudou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Sokodé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 88ca, situé à Sokodé, préfecture du Tchaoudjo, connu sous le nom de KOMAH et borné au nord par la collectivité KOMAH, au sud par une rue de 16m, à l'est par une rue de 8m et à l'ouest par la collectivité KOMAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25669 déposée le 25 - 05 - 2005, Mme YEHOUESSI MADOUKPE Celine, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 40ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 1067, au sud par une rue non dénommée de 14m, à l'est par le lot n° 1068, et à l'ouest par le lot n° 1064.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25670 déposée le 27 - 05 - 2005, Mr AFANOU Foli Sepe, profession d'Agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 90ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par le lot n° 581, au sud par une rue non dénommée de 28m, à l'est par le lot n° 583 et à l'ouest par le lot 579.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25671 déposée le 27 - 05 - 2005, Mr GNAHOAME Atchou, profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 90ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par la collectivité Akama Amédéka, au sud par la propriété Adagbé Logossou Michel, à l'est par la collectivité Dogba Avovuvu, à l'ouest par la propriété Avlegou D.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25672 déposée le 27 - 05 - 2005, Mr AKOUE T. H. Gbenyéji, profession de Géomètre Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17ha 68a 23ca, situé à Havé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Détidéké et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité DJOKPE, à l'ouest la collectivité Apékou

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25673 déposée le 27 - 05 - 2005, Mr ADAM Abdoul-Rachid Shehu, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 62a 18ca, situé à Tsévié Bolou Alokoègbé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Hobé Dzogbé et borné au nord et l'ouest par la propriété Abra Adélansi, au sud par la propriété Agbenyadji Korner, à l'est par Akakpo Messanvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25674 déposée le 27 - 05 - 2005, Mme Yawa Omoniyé Lowohun AWOKOU, épouse ADAWOUSSO, profession de Ménagère, domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la

République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 41ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par Amegan Ayamenou Mondjo, au sud par les Héritiers Amegan Ayamenou, à l'est par Yawo Koffi, à l'ouest par Ayamenou Akouavi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25675 déposée le 30 - 05 - 2005, ADAWOUSSO Kodjovi, profession de Retraité des-FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 42ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par une rue non dénommée de 30m, au sud par le lot 434, à l'ouest par un passage de 6m et à l'ouest par le lot 433.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25678 déposée le 30 - 05 - 2005, Mr AMEGNIHE Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5ha 22a 69ca, situé à Tsévié Lilikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lilikopé et borné au nord par Anthony Meto, au sud par la piste Lilikopé Ferme Anthony, à l'est par Adjonu Komivi Djolo, à l'ouest par Bebli Messan épouse prince Agbodjan

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr d'Almeida Amah Fermand Léopold et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25679 déposée le 30 - 05 - 2005, Mr AMEGNIHE Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5ha 17a 16ca, situé à Tsévié Lilikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lilikopé et borné au nord par Anthony Meto, au sud par la piste Lilikopé Ferme Anthony, à l'est par d'Almeida Amah, à l'ouest par Trenou Kossi Akakpo

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme BEBLI Massan épouse Prince Agbodjan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25680 déposée le 30 - 05 - 2005, Mme ASSIOGBON Ayoko, profession de commerçante domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot 1247, au sud par le lot 1245, à l'est par le lot 1254, à l'ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25681 déposée le 31 - 05 - 2005, Mr BEGUEDOU Atani, profession d'Ingénieur Phytopharmacien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 00a 11ca, situé à Kara-Sud dans la préfecture de la Kozah connu sous le nom de Koloundè et borné au nord par le fleuve Kara, au sud par une rue de 20m, à l'est par la collectivité Talaki, à l'ouest par la collectivité Kondo Féou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25682 déposée le 31 - 05 - 2005, Mr NANTOB-BIKATUI Nakodja, profession d'Ingénieur statisticien Economiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot 824, au sud par le lot 827, à l'est par le lot 828 et à l'ouest par une rue non dénommée

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25683 déposée le 31 - 05 - 2005, Mr NANTOB-BIKATUI Makpobè, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère (A et B) irrégulier d'une contenance totale de 36a 06ca, situé à Tsévié Adeti Kopé, préfecture du Zio, connu

sous le nom de Adeti Kopé et borné au nord par une rue existante de 10m, au sud par la voie ferrée Lomé-Tabligbo, à l'est et à l'ouest par la propriété Ditsi Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25684 déposée le 31 - 05 - 2005, Mr GALLEY Kodjo Djidjogbé, profession Fonctionnaire des douanes, demeurant et domicilié à Aného Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 03ca, situé à Lomé Afiao Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Watakloukopé et borné au nord par le lot 571, au sud par le lot 573, à l'est par une rue non dénommée de 12 m, à l'ouest par le lot 572 bis

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25685 déposée le 01 - 06 - 2005, Dr DAVID Ayao, profession de Médecin Gynécologue, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Novissi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 31a 13ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Assiko et borné au nord par les collectivités GAKPE et TOKOUTSA, au sud par les collectivités YELOU et BARAGBON, à l'est par la collectivité TOKOUTSA, et à l'ouest par la collectivité GONNI

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle HOUNZA Eglantine Agent Commercial et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25686 déposée le 01 - 06 - 2005, Mr POYODE Atoyodi Kpagnati, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 58ca, situé à Lomé Adidogomé Awatamé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awatamé et borné au nord par le lot n° 584, au sud par le lot n° 588, à l'est par une rue non dénommée de 16m, et à l'ouest par le lot n° 585.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25687 déposée le 01 - 06 - 2005, Mme NOVINYO Abra Dzigbodi épouse TOUTABIZI, profession d'Infirmière demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Habitat. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 27ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zilidji Zongo et borné au nord par une rue en projet de 14m, au sud et à l'ouest par la propriété BADAGOU Koudolo Koffi, et à l'est par la route nationale Lomé-Dapaong.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25689 déposée le 02 - 06 - 2005, Me Madjé AQUEREBURU d'ALMEIDA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aného Dévikeme, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Devikeme et borné au nord par une rue non dénommée de 16m, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Amou

Il déclare que ledit immeuble appartient à d'ALMEIDA Ayih Ayélé Comptable et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25690 déposée le 02 - 06 - 2005, Mr GNAKOU Edjambo Matonoyou, profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 05ca, situé à Kara Kpélouwaï, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpélouwaï et borné au nord par le lot n° 21, au sud par le lot n° 19, à l'est par une rue non dénommée de 12 m, à l'ouest par le lot n° 13

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25693 déposée le 06 - 06 - 2005, Me Méméssilé GNAZO, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au nord par une rue non dénommée de 14m, au sud par une rue non dénommée de 28m, à l'est et à l'ouest par la propriété ADJOGAN Aziadé

Il déclare que ledit immeuble appartient à BAKPA Kpélémeva Employé à Togo Télécom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25694 déposée le 06 - 06 - 2005, Me Méméssilé GNAZO, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 02a 03ca, situé à Tsévié Agbelouvé Kpévégo, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpévégo et borné au nord et au sud par la propriété AYRA Kodjo, à l'est par la route nationale Lomé-Dapaong, à l'ouest par la voie ferrée Lomé Blitta

Il déclare que ledit immeuble appartient à BAKPA Paulin Kpélémeva Employé à Togo Télécom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25695 déposée le 06 - 06 - 2005, Me Méméssilé GNAZO, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 50ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au nord par une rue non dénommée de 28m, au sud par une placette, à l'est par l'école la Volonté, et à l'ouest par la propriété ADJOGAN Aziadé

Il déclare que ledit immeuble appartient à BAKPA Kpélémeva Employé à Togo Télécom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25698 déposée le 06 - 06 - 2005, Me TSOLENYANU Koffi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 78ca, situé à Lomé Tokoin Dogbeavou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dogbeavou et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par la famille AZAMELA et THOSSOU, à l'est par le lot n° 33, et à l'ouest par le lot n° 32

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle SABA Abra Enyonam et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25699 déposée le 06 - 06 - 2005, Mr TCHALIM Badibadou, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 19ca, situé à Lomé Bè-Klikamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par la collectivité AKLIKOKOU, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le lot n° 54, et à l'ouest par le lot 56.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25700 déposée le 07 - 06 - 2005, Mr SAGADA Idoh, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Sokodé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 63ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoûdjo, connu sous le nom de Akamadè et borné au nord par une rue non dénommée de 12m, au sud par la propriété SALIFOU, à l'est par la propriété de Mme SAFIOU

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25703 déposée le 07 - 06 - 2005, Mr FANIDJI Yaouvi, profession d'Administrateur de programme, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 69ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingle et borné au nord par le lot n° 384, au sud par une rue en projet de 12m, à l'est par le lot n° 386 et à l'ouest par le lot 382.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière
P. O Dotsé Kodjo NYAKU